

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/30  
1<sup>er</sup> décembre 1999

(99-5226)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Troisième session  
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: anglais

## ITALIE

### Déclaration de M. Piero Fassino Ministre du commerce extérieur

Treize ans se sont écoulés depuis le commencement du Cycle d'Uruguay et la scène économique internationale a changé beaucoup plus vite que ce que l'on aurait pu concevoir.

En outre, il est significatif que la présente Conférence ministérielle et le Cycle du millénaire, que nous sommes sur le point de lancer, soient suivis avec une attention toute particulière par les médias, l'opinion publique, les parlements et la société civile, attention que les précédentes séries de négociations n'ont jamais connue.

On peut dire que le Cycle du millénaire sera le premier vrai "cycle de négociations de l'ère de la mondialisation".

Il est évident que tout changement d'une telle importance crée des incertitudes, fait peur et provoque une réaction de défense naturelle, mettant surtout en évidence les risques et les coûts de la mondialisation.

Nous devons surmonter cette attitude défensive.

La mondialisation n'est pas un choix politique qui peut être considéré comme bon ou mauvais. C'est un processus historique inéluctable. La mondialisation existe et elle va être de plus en plus omniprésente.

Il ne s'agit pas de la rejeter, mais de la maîtriser.

Comme les règles qui doivent régir l'économie internationale sont insuffisantes, d'aucuns accusent l'OMC d'être la cause de cette insuffisance.

Il faut que nous fassions attention: ce n'est pas l'OMC qui a créé la mondialisation. Au contraire, c'est la mondialisation qui exige des règles et des institutions permettant que ce ne soient pas seulement la croissance et les échanges commerciaux qui soient mondiaux, mais aussi le progrès. Et si l'OMC nous semble trop faible, il faut la doter de plus de pouvoirs et d'instruments afin d'en faire une véritable "institution chargée de la bonne gestion des affaires publiques à l'échelle mondiale".

Pour renforcer la fonction réglementaire de l'OMC, il est essentiel de lui donner une dimension réellement mondiale.

Pour cette raison, nous nous réjouissons de l'accession de nouveaux Membres ainsi que des grands progrès accomplis dans le processus d'accession de la Chine. Nous espérons aussi que les négociations avec les autres pays candidats à l'accession pourront se conclure rapidement.

Nous ne pouvons pas ignorer que le Cycle d'Uruguay a été considéré par la plupart des pays les moins avancés comme un instrument favorisant surtout les pays industrialisés. Pour que le Cycle du millénaire puisse réellement être un succès, il faudra surmonter cette attitude de méfiance et prendre en compte la pluralité des approches et des intérêts. Les négociations internationales qui seront lancées par cette Conférence ministérielle devront avoir pour objectif d'élaborer des règles plus rigoureuses et plus transparentes concernant la mondialisation pour que l'on arrive à un système assurant que les avantages, les ressources et les possibilités soient redistribués au profit du plus grand nombre possible de pays, en particulier les pays les moins avancés.

L'Union européenne attache un intérêt tout particulier à une plus grande ouverture des marchés. Elle a une tâche à la fois difficile et ambitieuse, protéger ses intérêts économiques légitimes d'une part et, d'autre part, aider à mettre en place un système économique international capable d'offrir des possibilités de croissance nouvelles et plus larges.

Ce serait un signal très fort si, ici à Seattle, nous annonçons l'élimination des obstacles auxquels se heurtent les exportations des 48 pays les plus pauvres du monde.

C'est précisément l'importance des processus de mondialisation qui nous impose de ne pas nous limiter à mener des négociations sur les deux questions déjà examinées dans le cadre de l'OMC - l'agriculture et les services - mais à poursuivre une "approche globale" comprenant les principales questions de politique commerciale mondiale. Et, dans la perspective de cette approche globale, il faut que les négociations puissent se conclure par un "engagement unique".

Il est certainement nécessaire de discuter des prix et du commerce des produits agricoles dans l'optique d'une libéralisation graduelle et progressive des marchés, qui doit s'accompagner d'une réglementation du système des crédits à l'exportation. Dans ce contexte, il faut protéger les productions de qualité ou les produits du terroir.

Par ailleurs, les nouvelles frontières de la recherche génétique posent la question des règles qui, sans arrêter le progrès scientifique et les avantages qui peuvent en découler, doivent néanmoins protéger la santé des personnes. Il faudrait donc reconnaître le droit des pays d'invoquer le "principe de précaution" chaque fois que l'éventualité d'un risque n'est pas scientifiquement exclue.

De toute façon, il est nécessaire dès maintenant d'agir dans le domaine de l'étiquetage, de manière que les consommateurs soient correctement informés.

Mais d'autres questions commerciales tout aussi importantes doivent aussi être examinées:

- les droits de douane applicables à l'entrée sur les marchés;
- l'élimination des obstacles non tarifaires par le jeu desquels des formes de protectionnisme sont subrepticement réintroduites;
- la protection de la propriété intellectuelle, des marques et des brevets contre toutes les formes de concurrence déloyale, de contrefaçon et de falsification;
- des règles multilatérales concernant la concurrence et des règles régissant l'investissement.

La production culturelle doit faire l'objet d'un débat à part.

Derrière chaque produit culturel il y a une logique de marché, mais il y a aussi une identité, une histoire et une culture.

C'est pourquoi il est nécessaire d'exclure les produits audiovisuels d'une libéralisation généralisée en reconnaissant le droit de protéger l'"identité culturelle", qui ne représente pas un retour au protectionnisme, mais grâce à laquelle la compétitivité et la concurrence n'empêchent pas les identités culturelles de survivre, de se multiplier et de se diffuser avec leurs spécificités.

Mais le Cycle du millénaire ne peut pas être seulement un cycle de négociations commerciales.

La formidable croissance des échanges, de la production et des investissements nous met face, de façon inéluctable, à la question du "développement durable". Par conséquent, les négociations commerciales devront aboutir à des conclusions compatibles avec les accords internationaux concernant l'environnement. Un signal important qui pourrait être lancé d'ici serait une invitation à créer une institution internationale spécialement chargée des questions d'environnement, sur le modèle de l'OMS et de l'OIT.

Dans le même esprit il faudrait aussi aborder l'aspect social le plus critique et le plus délicat: la protection des droits des travailleurs, en commençant par les segments les plus vulnérables - les femmes et les enfants - qui sont les plus exposés à des formes intolérables d'exploitation, sinon à un esclavage moderne.

Nous savons à quel point cette question est sensible pour les pays les moins avancés. Il est donc nécessaire de trouver une enceinte qui, avec la contribution active des pays les moins avancés, puisse déterminer les formes et les instruments capables de régler une question aussi cruciale. L'Italie considère qu'un groupe de travail spécial dans le cadre de l'OMC, voire un forum OIT/OMC, serait utile. Quoi qu'il en soit, une coopération étroite entre l'OIT et l'OMC est nécessaire. Ce qui compte, c'est que l'on traite la question des droits sociaux d'une manière constructive, en élaborant des mesures positives dans les domaines de la formation et de l'assistance technique pour aider ces pays à modifier leur législation de façon à protéger toujours plus le travail des groupes les plus vulnérables de la société.

Pour conclure, je dirai que nous avons devant nous un objectif ambitieux: faire en sorte qu'une économie mondiale soit accompagnée d'un progrès à l'échelle de la planète.

---